



Magazine trimestriel – EDITION SPECIALE février 2024 – P 913793

<contact_name>
< contact_street2>
< contact_street> < contact_number> < contact_box>
< contact_zip> < contact_city>

COMMUNICATION URGENTE

Objet : le numéro d'identification au Registre national (NN) pour attestation fiscale

Cher.ère ami.e de Proma,

La législation sur les Associations connaît de nombreuses évolutions ces dernières années, comme vous le savez. Proma s'y adapte constamment, dans le souci de mieux vous servir. C'est dans cette optique que nous vous adressons la présente lettre, qui fait suite à la dernière évolution législative dans le secteur associatif.

En effet, le 28 décembre 2023, la Chambre a adopté le 'Projet de loi' (DOC 55/3607), qui exige qu'à compter de cette année (2024) , le numéro d'identification au Registre national (NN) des donateurs/contribuables soit mentionné dans le formulaire 281.71 lors de la déclaration électronique via Belcotax. C'est pourquoi nous vous demandons de nous communiquer au plus vite votre numéro de registre national, ainsi que l'adresse email à travers laquelle nous pouvons vous joindre le plus rapidement possible, en cas de besoin. Au verso de cette lettre, nous joignons un formulaire dans lequel nous vous invitons à remplir ces informations et à nous les renvoyer de préférence par email (info@asblproma.be) , ou via la poste.

En vous remerciant d'avance pour votre réponse rapide, nous restons à votre disposition pour toute question éventuelle relative à cette demande.

Bien cordialement,

L'équipe de Proma

E.R.. Théogène Havugimana, Tervuursestraat 56, 3000 Leuven

